



École Sainte Anne

Impasse Sainte Anne

56360 LE PALAIS

① 02 97 31 85 41

✉ ecole-ste-anne@wanadoo.fr

Site : <http://ecolesainteannelepalais.toutemonecole.fr/> Classe de

Nom et prénom :

à ramener
signé à l'école

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1- Les horaires d'accueil et les sorties

Les horaires ci-dessous doivent être respectés par tous les parents.



Matin : **8h20 – 8h40** (Accueil à partir de **7h45**)

Pause-déjeuner : **11h50 – 12h00/13H20 - 13H30**

Après-midi : **16h10 – 16h30**

2- Lieux d'accueil et de sortie

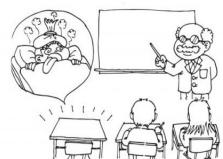
Les élèves de la **TPS/PS/MS** et de la **GS/CP** entrent et sortent par le portail vert.



Les élèves de la classe de **CP/CE1, CE2/CM1** et **CM1/CM2** entrent et sortent par le portail rouge.

3- Absences et retards

→ Les parents doivent nous signaler toute absence non prévue de l'enfant par téléphone dans la matinée. Un billet d'absence signé des parents sera présenté dès le retour de l'enfant.



→ Un certificat médical sera demandé aux familles pour une

absence prolongée.

→ L'inspection académique nous demande de signaler 4 demi-journées d'absence dans le mois non motivées.

→ En cas d'absence prolongée ou prévue, prévenir les enseignants.

4- Le goûter



Les enfants restant à la garderie peuvent apporter un goûter.
En lien avec notre démarche Eco-Ecole, nous vous encourageons à privilégier les goûters sans emballages.

5- La cantine

La demi-pension est un service social non obligatoire. Les enfants y sont acceptés dans la mesure où les conditions de discipline sont respectées.



6-Rendez-vous extérieurs sur temps scolaire (CPEA, orthophoniste ...)



Tous les enfants devant sortir de l'établissement pendant les heures de cours doivent être accompagnés d'un adulte ou bien fournir une autorisation écrite de sortie.

7- Comportement et travail

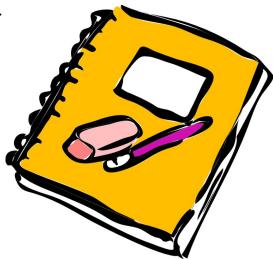
Tenue :

- ◆ Une tenue correcte est exigée. Les tongs ne sont pas autorisées.
- ◆ **Les vêtements doivent être impérativement marqués au nom de l'enfant.**
- ◆ Il est demandé aux parents de vérifier la tête de leur enfant pour éviter la prolifération des poux et de prévenir l'enseignante s'ils en trouvent.



Travail :

- Un travail régulier doit être fourni par les enfants. **L'agenda doit être signé par les parents quotidiennement.**



- Les parents seront informés des acquis de leurs enfants à l'occasion de 2 périodes différentes dans l'année.
 - ◆ Chaque enfant doit être muni de son matériel de classe marqué à son nom qui doit être vérifié régulièrement.

Relation avec les autres :

Chaque enfant devra s'interdire :

- ✗ les jeux violents (pas de ballon à l'entrée et à la sortie des classes sur la cour principale),
- ✗ les mots grossiers et les gestes violents,
- ✗ de mâcher du chewing-gum,
- ✗ d'entrer en classe sans autorisation,
- ✗ de jeter des papiers ou autre sur la cour ou dans la classe (utiliser les poubelles),
- ✗ d'apporter des objets personnels (y compris les cartes Pokémons), ainsi que de l'argent, seules les billes seront autorisées.

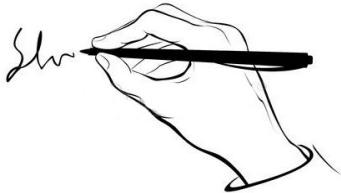
En cas de perte ou de vol, l'école ne peut en aucun cas être tenue pour responsable.



Chaque enfant s'engage à :

- ✓ respecter le travail des autres par le silence,
- ✓ respecter le matériel mis à sa disposition,
- ✓ respecter le personnel d'encadrement et les enseignants,
- ✓ se déplacer calmement et se mettre en rang dès le signal.

Tout manquement grave au règlement (insolence, violence verbale ou physique) sera signalé systématiquement aux parents et sanctionné selon la gravité .



Le livret du citoyen pourra être utilisé pour suivre le comportement de l'enfant. Il sera alors à signer chaque fin de semaine.

8- La relation parents et enseignants

La relation parents-enseignants est une priorité pour notre équipe éducative et chaque enseignant reste disponible pour vous rencontrer tout au long de l'année dans l'intérêt de l'enfant.

Les informations sont transmises en majorité par internet. Merci de consulter votre boîte mail et le site de l'école régulièrement.

Le cahier de correspondance reste un outil indispensable pour une meilleure communication.

L'élève et ses parents ont pris connaissance du règlement.

Fait à, le

Signature de l'enfant :

A large, irregular dashed rectangular outline designed to look like a hand-drawn signature space.

Signature des parents :

A large, irregular dashed rectangular outline designed to look like a hand-drawn signature space.